



L'ACTUALITÉ

VIEILLISSEMENT : COMMENT AIDER LES SÉNIORS À VIVRE BIEN CHEZ EUX ?

Alors que le Salon des Séniors se tenait cette semaine, le maintien à domicile apparaît plus que jamais comme une urgence, et pourtant le plan Grand Âge a été reporté.

Le vieillissement rapide de la population française place le pays face à un défi social, économique et territorial majeur que la Drees et l'Insee documentent depuis plusieurs années. En 2024, la France compte déjà plus de 18 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus, soit plus d'un quart de la population, et cette proportion continuera d'augmenter dans la décennie à venir. Parmi elles, plus de 2 millions sont aujourd'hui en perte d'autonomie, et ce chiffre pourrait atteindre près de 2,8 millions d'ici 2050, soit environ 700 000 personnes supplémentaires nécessitant un accompagnement. Dans le même temps, les projections évoquent la création de 365 000 places supplémentaires en Ehpad et le recrutement de 150 000 à 200 000 professionnels du grand âge d'ici le milieu du siècle pour répondre aux besoins croissants. Face à cette dynamique démographique, la question de l'habitat devient centrale, car le lieu de vie conditionne directement le maintien de l'autonomie et l'organisation des services d'aide.

C'est précisément dans ce contexte qu'ont été lancées les Assises nationales de l'habitat pour séniors, rendez-vous réunissant élus, bailleurs, professionnels du grand âge et acteurs du logement autour des enjeux du

bien-vieillir. La première édition a mis en lumière une tendance majeure : d'ici vingt ans, la France comptera 6 à 7 millions de séniors supplémentaires n'ayant pas nécessairement besoin d'entrer en Ehpad, mais ne souhaitant pas non plus rester dans des logements devenus inadaptés à leurs capacités physiques. Ces assises ont ainsi placé au cœur des débats la transformation du parc existant, la création de formes d'habitat intermédiaires et, surtout, l'adaptation des logements pour permettre le maintien à domicile. Elles ont rassemblé plusieurs centaines d'acteurs pour réfléchir aux réponses à apporter à ces besoins croissants, tant en ville que dans les territoires.

Le maintien à domicile, que nous prônons depuis des années, apparaît désormais comme une priorité partagée par les pouvoirs publics, les professionnels et les personnes âgées elles-mêmes. La grande majorité des séniors souhaite vieillir chez elle, dans un environnement familial, à condition que le logement soit adapté. Or, une part importante du parc immobilier français reste inadaptée à la perte d'autonomie, alors même que la plupart des personnes âgées vivent à domicile et y restent le plus longtemps possible. Les besoins portent sur des travaux

très concrets : transformation de la salle de bains, suppression des marches, installation de rampes, élargissement des circulations, adaptation de la cuisine ou encore mise en place d'équipements facilitant les gestes du quotidien. Ces aménagements permettent de prévenir les chutes, de faciliter l'intervention des aides à domicile et d'éviter ou de retarder l'entrée en établissement, dont le coût pour les personnes concernées et pour la collectivité est nettement supérieur.

Le financement de ces travaux constitue cependant un point de blocage majeur. Une part importante des séniors vit avec des revenus modestes, notamment dans le parc social où la population est plus âgée et plus fragile économiquement. Le coût des adaptations peut atteindre plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une rénovation complète, alors que les dispositifs d'aide existants restent complexes et morcelés. Il reste nécessaire de simplifier et de massifier les financements pour accélérer les rénovations, faute de quoi le maintien à domicile restera un objectif théorique. L'enjeu est d'autant plus important que chaque logement adapté peut éviter ou retarder une entrée en Ehpad, ce qui représente à long terme une économie pour les finances

publiques tout en répondant au souhait des personnes âgées de continuer à vivre chez elles.

Dans ce contexte, le report du plan Grand Âge, pourtant très attendu par les professionnels, est perçu comme un signal préoccupant. Les besoins sont connus, les projections sont documentées et les solutions techniques existent, mais la question du financement et de

l'organisation des politiques publiques reste ouverte. Le vieillissement de la population ne constitue plus une perspective lointaine : il est déjà à l'œuvre et s'accéléra dans les prochaines décennies. La réponse passera nécessairement par une transformation massive du parc de logements, accompagnée d'un effort financier structuré et anticipé. Le maintien à domicile, s'il est correctement

soutenu, peut devenir la pierre angulaire d'une politique du grand âge à la fois plus humaine, plus soutenable financièrement et créatrice d'emplois dans les territoires. C'est aussi le message que la CAPEB a porté cette semaine au Salon des Séniors et dans le cadre d'une table ronde à laquelle participait Thierry Ravon, administrateur confédéral en charge du sujet.

ÉCONOMIE

→ QUAND LE CHANGEMENT CLIMATIQUE IMPOSE LA MOBILITÉ

Le changement climatique impacte déjà les conditions d'habitabilité de nos territoires. Un jour inondés, un autre desséchés, l'instabilité des sols comme la surchauffe urbaine conduisent progressivement à des mobilités résidentielles contraintes. Un Français sur cinq est ainsi amené à quitter son domicile en raison du changement climatique. L'adaptation n'est plus une politique de prévention, mais une politique de stabilité territoriale où le logement durable devient indissociable de la résilience climatique. Et la commande publique doit désormais intégrer l'adaptation comme critère structurant de l'aménagement



du territoire. Or, jusqu'ici, nous avons tenté d'insuffler une culture de la réduction des émissions de CO² mais pas encore une culture de l'adaptation. D'ailleurs, les dispositions réglementaires actuelles ne sont pas orientées en ce sens et les acteurs de la construction n'ont pas vraiment commencé à transformer leurs pratiques. Les bâtiments individuels matérialisent très concrètement les conséquences du changement climatique. L'extension du phénomène de retrait-gonflement des argiles démontre que les effets climatiques produisent déjà des dommages structurels sur le parc immobilier. Cela devrait induire une généralisation des études de sol, une transformation des méthodes constructives pour adapter les fondations, mais aussi les matériaux utilisés. L'adaptation devrait devenir une composante normale de l'acte de construire, et non pas un surcoût exceptionnel. Car aujourd'hui, la sinistralité des bâtiments révèle clairement le coût de la non-adaptation. Les coûts de réparation et d'assurance augmentent et les modèles constructifs standards semblent atteindre leurs limites. L'adaptation est désormais un enjeu de soutenabilité financière

pour les collectivités comme pour les entreprises. Et là encore, les entreprises artisanales du bâtiment sont des acteurs stratégiques de l'adaptation. Leur ancrage territorial leur permet d'avoir une connaissance fine des sols, du climat local et du bâti existant. Parce qu'elles sont sur site, elles peuvent intervenir rapidement sur le parc diffus. Elles ont le savoir-faire qui leur permet de rénover et d'adapter au cas par cas, cette approche du sur mesure qui, seule, est adaptée à la diversité des situations locales. Ainsi, elles peuvent assurer le maintien de l'habitabilité du parc existant et contribuer à la prévention des risques à l'échelle locale. En ce sens, elles sont un maillon opérationnel essentiel de la politique d'adaptation.

→ LA RE2020 ÉVOLUE

À l'occasion de l'EnerJ-Meeting Paris 2026, les pouvoirs publics ont précisé la trajectoire de renforcement de la réglementation environnementale applicable aux bâtiments neufs, confirmant que les jalons de 2028 et surtout de 2031 marqueront un durcissement notable des exigences en matière de performance carbone et énergétique. Après une première étape en 2025, qui a installé les bases de l'analyse du cycle de vie et accéléré l'intégration du critère carbone dans la conception, les futurs seuils devraient imposer des choix constructifs différents, notamment avec un recours accru aux matériaux bas carbone et biosourcés ainsi qu'une approche plus globale de la conception architecturale. Selon les indications de la DGAL (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature), l'étape 2028 s'accompagnera d'une



mesure de simplification pour les opérations de surélévation de bâtiments existants, pour celles qui représenteront moins de 30 % de la surface initiale. Pour ces projets, certains indicateurs techniques liés au besoin bioclimatique et au confort d'été devraient être assouplis afin de réduire les coûts et la complexité administrative, le but étant de favoriser la production de

logements sans artificialisation supplémentaire des sols. Les professionnels du bâtiment, notamment les entreprises artisanales fortement impliquées dans les interventions sur l'existant, sont directement concernées par cette évolution, qui pourrait faciliter certaines opérations tout en les préparant à des exigences globalement plus élevées à l'horizon 2031.

→ LE COÛT DE L'ÉNERGIE : NOUVELLE SOURCE D'INQUIÉTUDE POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Alors qu'elles viennent de traverser deux années de repli économique, et qu'elles espéraient une reprise de leur activité en 2026, les petites entreprises du bâtiment appréhendent avec inquiétude les conséquences potentielles de la guerre en Iran. Car, en effet, la spéculation sur les prix des carburants et ceux des matériaux ainsi que le risque de nouvelles difficultés d'approvisionnement en certaines matières premières pèsent directement sur leur activité. Les entreprises artisanales du bâtiment sont particulièrement exposées : elles dépendent majoritairement du gazole pour leurs déplacements quotidiens vers les chantiers et restent très sensibles à l'évolution des prix des matériaux. Cette situation internationale s'ajoute à un début d'année plombé par une météo très défavorable qui a ralenti de nombreux chantiers. Il est évident que toutes hausses des prix pourraient rapidement mettre en péril l'équilibre économique des entreprises artisanales du bâtiment, dont les marges sont déjà très faibles. Dans ce contexte, la CAPEB appelle à la responsabilité de l'ensemble des acteurs de la filière afin d'éviter toute inflation injustifiée des prix des matériaux et de l'énergie. La relance de l'activité passe par un marché stable et lisible, qui permette aux artisans du bâtiment de travailler dans des conditions économiques soutenables et de continuer à répondre aux besoins des ménages. C'est le discours que le Président Jean-Christophe Repon a tenu cette semaine au journaliste de France Info qui l'a interrogé sur le sujet. [En savoir plus ici](#)





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

Le Président de la CAPEB a répondu en direct à France Info qui souhaitait recueillir l'avis de la CAPEB sur l'impact des tensions internationales sur les petites entreprises du bâtiment, impact qui se traduit notamment sur le coût des carburants, celui des matériaux et leur acheminement. [Le replay ici](#) (à la 36^{ème} minute).



Il a par ailleurs donné une interview à France Inter, diffusée mercredi matin, sur le fonctionnement de Ma Prime Adapt' à l'occasion du Salon des Séniors auquel il s'est rendu jeudi après-midi. [Réentendre ici](#) (à 11:50). Par ailleurs, La Gazette des communes, média suivi par près de 85 % des décideurs locaux et élus territoriaux, a diffusé le 11 mars un échange réalisé avec Jean-Christophe Repon : « Les artisans locaux peuvent être des piliers du mandat des nouveaux maires ».

[Lire l'article ici.](#)

Enfin, Le Monde a diffusé l'interview de Véronique David, présidente de la CNFA, sur le statut de conjoint-collaborateur. [À retrouver ici.](#) Elle a également été interrogée cette semaine par Les Echos sur ce sujet.

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a échangé lundi soir sur le projet de bilan politique de la mandature et validé le bilan de fin de mandature des formations de travail. Un échange a également eu lieu sur la transmission en plénière du projet de résolution sur la lutte contre les mouvements anti-genre. Il a approuvé le projet de déclaration du Bureau « Une seule santé pour toutes et tous ». De son côté, la Commission Travail & Emploi s'est penchée sur un projet d'étude sur les changements systémiques et les ruptures qui invitent à repenser l'approche actuelle des compétences. Enfin, l'assemblée plénière qui se tenait mercredi a examiné le projet d'avis intitulé « Quels leviers pour optimiser la décarbonation de la chaîne logistique alimentaire ? ».

SÉNIORS

Le Président de la CAPEB s'est rendu au Salon des Séniors jeudi après-



midi. Une occasion d'échanges avec les principaux représentants de la Silver Économie. De son côté, Thierry Ravon, administrateur confédéral en charge de l'accessibilité et Président de HB Développement, a pu rappeler, dans le cadre d'une table ronde, l'ancienneté de l'investissement de la CAPEB dans les marques Handibat et Silverbat, souligner la force du Réseau CAPEB pour sensibiliser et informer les artisans des territoires, ainsi que ses initiatives pour leur permettre de monter en compétences et d'apporter des réponses appropriées aux besoins de leurs clients. Une opportunité pour rappeler que l'artisanat de proximité est un acteur clé de la transition sociétale et que la CAPEB permet aux entreprises de faire valoir leur expertise, notamment grâce à son site Annuaire Artisans du Bâtiment by CAPEB.

LOBBYING

La CAPEB avait organisé ce vendredi après-midi un événement en Ile-et-Vilaine à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes pour placer au cœur du débat l'enjeu de la santé des femmes pour la mixité des métiers et de l'entrepreneuriat. Une occasion d'évoquer aussi l'importance du statut de conjoint collaborateur devant l'ex-Première ministre Élisabeth Borne, des parlementaires et les responsables nationaux de PROBTP et de l'OPPBT, ainsi que beaucoup d'autres invités et témoins. Nous y reviendrons plus en détail dans notre prochain numéro.

COMMUNICATION

→ LES ARTISANS RESTENT CEUX QUI INSPIRENT LE PLUS CONFIANCE AUX FRANÇAIS

Sciences Po et Opinionway ont publié leur baromètre annuel de la confiance politique Cevipof.

Alors que les répondants font preuve d'une grande défiance à l'égard du pouvoir politique, de l'exécutif et des institutions en général, ils sont toujours extrêmement nombreux à accorder leur confiance aux artisans. 84 % leur font confiance, deux points de plus que l'an dernier, loin devant les plus grandes entreprises (62 %) et encore plus loin des réseaux sociaux et des partis politiques, qui arrivent bons derniers de la liste (15 % de confiance).

Une preuve, s'il en fallait encore une, que les artisans sont bien connus pour ce qu'ils

sont : des acteurs de proximité, ancrés dans les territoires et respectueux de leurs habitants.

C'est d'ailleurs en toute confiance que les ménages confient les clés de leur logement aux artisans qui font des travaux pour eux !

L'expertise, les compétences, le savoir-faire et l'expérience des artisans du bâtiment en font des professionnels aptes à diffuser des conseils avisés, toujours adaptés à chaque situation pour trouver la bonne solution au bon endroit, au bon moment.

Dans le bâtiment, 96 % des entreprises sont artisanales. La population a confiance en elles. Pourquoi l'État n'en ferait-il pas autant ? Qu'attendons-nous pour écouter les

TPE du bâtiment, leur accorder toute leur légitime place et leur rendre la vie plus facile ?

[Voir le baromètre 2026 ici \(slide 40\)](#)



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

